



Photos : © Pierre Feliz

réduisons
Ensemble,
les pesticides



Semez

des fleurs sauvages locales en pieds de murs

RENSEIGNEMENTS :
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

13 rue principale
63 450 SAINT - SATURNIN
Tél : 04 73 39 04 68

www.smvva.fr
Mail : beatrice.malherbe@smvva.fr



Production des graines pour le SMVVA:
Pierre FELTZ à Yronde et Buron (63)

Mise en sachets :
ESAT Foyer Atelier de Ceyran à St Sandoux (63)

Partenaires de l'opération (2019)



Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

Semer des petites graines et voir fleurir les résultats de nos efforts de reconquête de la qualité de l'eau...

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) œuvre pour la réduction de l'utilisation des pesticides sur son territoire afin de reconquérir et préserver la qualité des milieux aquatiques.

Comme la nature n'aime pas le vide, avec l'arrêt des désherbants chimiques sur votre commune, les herbes spontanées font leur retour dans les zones urbanisées. Plutôt que de toujours lutter contre ces petites pousses, pourquoi ne pas composer avec ?

Aussi, pour compléter son engagement, le SMVVA met à disposition des communes, pour leurs habitants et gratuitement, des sachets de graines de plantes sauvages et locales!

Déposez quelques graines dans les interstices inoccupés et participez à l'embellissement de nos bourgs. Accueillir ces végétaux, c'est aussi favoriser le développement de la petite faune sauvage (papillons, coccinelles, abeilles, ...).

Une sélection rigoureuse des graines

14 espèces de plantes sauvages locales sont proposées dont 8 messicoles: nielle des blés, moutarde des champs, sauge des prés, matricaire inodore, sainfoin cultivé, trèfle Molinier, jouet du vent, grand coquelicot, vesce de Pannonie, miroir de Vénus, silène à bouquet, bleuet des moissons, chardon Marie et mauve sylvestre.

C'est par souci de préservation de la flore locale que quelques graines de ces espèces ont été sélectionnées* et collectées par le Conservatoire botanique national du Massif Central pour un essai de mise en production à Yronde et Buron. Les tous premiers sachets de graines produites sont distribués au printemps 2019.

*Espèces choisies notamment pour leurs caractéristiques de développement suffisamment couvrantes pour être concurrentielles aux herbes indésirables.



Conseils de semis

Le sol doit être préalablement préparé en débarrassant la zone à semer des herbes indésirables présentes.



Semis possibles au printemps, avant l'arrivée d'une période humide.

Pour les vivaces, préférez les semis en septembre ou octobre car les graines ont besoin d'au moins 3 semaines d'humidité ininterrompue pour pouvoir germer. De plus, la concurrence des herbes indésirables est moins présente à cette période de l'année.

Le dosage du semis est faible : 2 à 5 grammes/m². La semence peut être mélangée à du sable sec ou de la sciure de bois afin de faciliter la mise en place d'un semis homogène.

Attention : les semences doivent rester en surface. Le passage d'un rouleau permet de stabiliser la surface et de favoriser la fixation des graines au sol.



Pour bien réussir son semis :

- ☞ Bien laisser les graines en surface !
- ☞ Supprimer les pousses d'indésirables pour une bonne installation des vivaces et annuelles souhaitées.
- ☞ Inutile de faire des apports d'engrais et après un arrosage au semis, proscrire les arrosages intempestifs. Les plantes sauvages se développent mieux sur un sol pauvre et les jeunes pousses sont moins fragiles en développant leurs systèmes racinaires pour aller puiser leurs réserves en profondeur, ce qui leur permet ensuite de résister aux périodes de sécheresse.